

MOTION et droit de retrait – CA du 2 février 2021 – Collège Miriam Makeba, AUBERVILLIERS

Nous , représentants des personnels d'éducation et d'enseignement réunis le vendredi 29 janvier 2021 à 16h00 et le mardi 2 février 2021 à 8h00,

constatons que :

- en fonctionnement normal, l'effectif d'AED de notre collège ne compte que 3,5 équivalents temps pleins répartis sur cinq postes AED, soit seulement **un AED pour cent élèves** ;
- depuis le mois de décembre, la vie scolaire fonctionne dans le meilleur des cas avec seulement deux ou trois AED présents dans l'établissement (pour 355 élèves dont 159 demi-pensionnaires) qui doivent faire l'accueil des élèves, surveiller les couloirs et assurer les heures de permanence ;
- il est arrivé à deux reprises que seulement un AED soit présent dans l'établissement pour assurer les tâches mentionnées plus haut ;
- depuis la première semaine du mois de janvier, la vie scolaire du collège Miriam Makeba est en sous-effectif en raison de l'absence d'un AED ;
- cette semaine, la situation s'est encore aggravée puisque, depuis ce mardi 2 février et au moins jusqu'au vendredi 5 février, l'équipe d'AED sera réduite à une personne voire aucune, certains jours.

Nous déplorons :

- que la sécurité physique et sanitaire des élèves ne puisse être assurée ;
- que l'ambiance de travail se dégrade nettement dans ces conditions ;
- qu'en l'absence d'une surveillance suffisante, les locaux (couloirs, cantine) soient de plus en plus dégradés, ce qui entraîne un surcroît de travail pour les agents ;
- que le personnel de vie scolaire ne puisse plus assurer ses fonctions normales, nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement (accueil et sécurisation à l'entrée et à l'intérieur de l'établissement, gestion des appels, accompagnement des élèves, gestion des nombreux conflits dans un contexte de rixes inter-quartiers, suivi des absences, surveillance des permanences, des interclasses et de la demi-pension, etc.) ;

- que les missions supplémentaires liées au contexte sanitaire actuel ne puissent plus être assurées convenablement dans ces conditions ;
- que les élèves s'éloignent des apprentissages et qu'un climat très peu favorable au travail s'installe ;
- qu' un climat de tension apparaisse et que les incidents violents et les incivilités s'accumulent et mettent en danger les élèves et les personnels (depuis le 4 janvier 2021, nous déplorons en seulement quatre semaines pas moins de **vingt incidents graves** constatés hors classe, durant les temps de vie scolaire, alors que sur sept semaines de cours en novembre-décembre, on en comptabilisait douze).

Nous réclamons, en conséquence :

- le **remplacement immédiat des AED absents** actuellement (une demande avait déjà été envoyée au rectorat il y a quelques semaines et aucune réponse n'a été donnée à ce jour et nous avons renouvelé cette demande ce mardi 2 février) ;
- des moyens supplémentaires à long terme notamment en prévision de l'augmentation des effectifs pour assurer le cadre nécessaire à la vie de l'établissement, soit au minimum **trois postes supplémentaires d'AED équivalents temps plein** et **un poste d'assistant pédagogique** dès la rentrée 2021 ;

Sans cela nous ne pourrions pas garantir la sécurité physique et sanitaire des élèves et nous ne pourrions pas respecter le protocole sanitaire lié aux circonstances actuelles.

Sans cela nous ne pourrions pas garantir un enseignement de qualité à nos élèves dont la scolarité a déjà été fragilisée par le confinement.

L'équipe de vie scolaire et l'équipe pédagogique du collège Miriam Makeba

Nom et Prénom du salarié

Adresse

Rectorat de Créteil
4 rue Eugène Enesco, Créteil

Fait à Aubervilliers, Le 02/02/2021

Objet : Notification de l'exercice de mon droit de retrait

Madame, Monsieur,

Aujourd'hui en l'absence d'assistant d'éducation au collège Miriam Makeba d'Aubervilliers, établissement dans lequel j'exerce mes fonctions d'enseignant, j'ai décidé d'exercer mon droit de retrait.

Je considère que ma santé et mon intégrité physique sont menacées de part le non port du masque trop fréquent par les élèves au sein de l'établissement qui m'expose à une contagion certaine par la Covid19 et d'autre part par la recrudescence du nombre de conflits entre les élèves du quartier du Landy et de la Plaine qui entretiennent des rixes dont certaines ont failli éclater à plusieurs reprises aux abords de l'établissement, zone que je fréquente à mon arrivée et à mon départ du collège et qui était jusque-là surveillée par les assistants d'éducation. De plus l'absence d'alerte sonore PPMS renforce la situation de danger en cas d'intrusion. Compte tenu de l'impact de cette situation sur ma santé et mon intégrité physique et morale, je vous prie de bien vouloir noter que j'entends faire appliquer à partir du mardi 2 février 2021 mon droit de retrait, comme le prévoit l'article L. 4131-1 du Code du travail.

Je reste à votre disposition pour rechercher ensemble une solution et vous prie,

Madame, Monsieur, d'agréer mes respectueuses salutations.